

Le Burundi n'exclut pas l'extradition du député congolais

@rib News, 13/09/2012 â€“ Xinhua L'extradition du député de la RDC, Roger Lumbala, qui se trouve actuellement à l'intérieur de l'ambassade d'Afrique du Sud à Bujumbura depuis le 3 septembre et demande l'asile, n'est pas exclue par les autorités burundaises. Si jamais il advenait qu'il y ait une requête d'extradition du député Lumbala vers Kinshasa, formulée officiellement par le gouvernement congolais, « nous allons y travailler », a déclaré jeudi le ministre burundais des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi, Laurent Kavakure, en répondant à une question au cours d'une conférence de presse à Bujumbura, sans aucune autre précision.

À la question de savoir s'il existe un accord d'extradition entre le Burundi et la RDC, il a affirmé que le traitement de ce dossier fait intervenir plusieurs paramètres et qu'il serait prématuré de se prononcer sur son ultime dénouement. « C'est vrai que l'ambassade sud-africaine se trouve sur le sol burundais, mais il faut prendre en compte aussi le principe d'extraterritorialité », a-t-il relevé. Jusqu'à ce moment, a-t-il affirmé, le gouvernement burundais n'a reçu aucune demande, ni du côté de l'Afrique du Sud, ni du côté de la RDC. Selon le ministre Kavakure, le député congolais est toujours à l'ambassade d'Afrique du Sud à Bujumbura et « n'est pas libre de ses mouvements au Burundi parce qu'il n'a qu'un statut de requérant d'asile et non de réfugié ». Le gouvernement burundais est en concertation permanente sur ce dossier avec la RDC et l'Afrique du Sud, deux « pays frères » du Burundi, a-t-il déclaré. Le député congolais est accusé par Kinshasa d'être mêlé avec la rébellion du M23 qui s'est vit depuis quelques temps dans l'est de la RDC. En provenance du Rwanda, il a d'abord été arrêté par le service national burundais des renseignements, avant qu'il ne demande l'asile à l'ambassade de l'Afrique du Sud à Bujumbura.